Date: 04.09.2024

LE TEMPS

Le Temps
1209 Genève
022 575 80 50
https://www.letemps.ch/

Genre de média: Médias imprimés
Type de média: Presse journ./hebd.
Tirage: 34'118
Parution: 6x/semaine

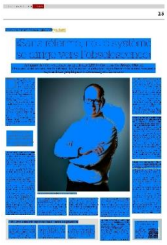

Page: 15
Surface: 112'257 mm²

Ordre: 3008600
N° de thème: 397.250

Référence: 93065407
Coupure Page: 1/3

CONTENU PARTENAIRE groupe

«Sans réforme, notre système se dirige vers l'obsolescence»

A l'approche des votations sur la réforme LPP, le directeur du Groupe Mutuel Thomas Boyer revient sur la nécessité d'adapter la prévoyance professionnelle aux nouveaux enjeux démographiques et économiques. Interview

Depuis 1984, année durant laquelle le deuxième pilier était intégré au système de prévoyance suisse, l'espérance de vie a augmenté de 40%. Une fois arrivées à l'âge légal de la retraite, il reste par exemple vingt-deux ans à vivre en moyenne aux femmes. Un facteur démographique qui, s'il reflète une amélioration globale du niveau de santé, pèse évidemment sur l'équilibre des retraites.

En parallèle, les dynamiques professionnelles actuelles, marquées par une augmentation des temps partiels mais aussi du nombre de personnes évoluant en tant qu'indépendants, viennent accentuer les défis en matière de prévoyance. Alors que l'on s'apprête à voter à propos de la réforme LPP, Thomas Boyer, directeur du Groupe Mutuel, rappelle les enjeux et les défis qui se jouent à un moment charnière. L'heure est à l'(urgente) adaptation du système qui, sans changement, fonce tout droit vers son obsolescence.

«Il faut aussi garder à l'esprit que cette réforme ne sera de loin pas la dernière»

Avant d'aborder les enjeux des votations à venir, que dire de notre système de retraite actuel et des pressions qu'il subit?

Si notre système de prévoyance s'avère globalement résilient, en nous ayant par exemple permis de traverser les dernières crises que l'on a pu connaître, il est malgré tout devenu inadapté au contexte actuel, et cela tant au niveau démographique que professionnel. L'augmentation de l'espérance de vie implique logiquement que le capital accumulé tout au long d'une carrière ne suffit plus à couvrir toutes les dépenses ni à assurer notre niveau de vie pour toute la durée de la retraite. En 1984, lors de la mise en place du deuxième pilier, une personne arrivée en fin de carrière bénéficiait alors de 15 années de vie en moyenne, contre 22 aujourd'hui. Outre ces faits démographiques et leurs implications logiques, la donne a aussi bien changé au niveau professionnel. Les temps partiels et les indépendants ont considérablement augmenté. Des formes de travail qui, en termes de prévoyance, se traduisent par moins d'épargnants et des cotisations plus faibles. Une donne qui impacte plus fortement les femmes puisque dans le modèle économique et social qui prévaut actuellement, ce sont souvent elles qui, après un projet familial, poursuivent leur carrière à temps partiel. Enfin, la baisse des taux d'intérêt génère aussi un impact en diminuant l'avoir de vieillesse et donc les rentes.

A l'approche des votations, comment voyez-vous la réforme LPP et ses différentes propositions? La réforme est plus nécessaire que jamais. Comme évoqué, notre système a rapidement besoin d'une importante mise à jour. Et les différentes propositions incluses dans la réforme permettent de combler les lacunes majeures qui caractérisent notre système actuel. Plus sociale et inclusive, elle offre la possibilité d'intégrer davantage de personnes dans l'effort de prévoyance, à commencer par celles qui touchent des petits salaires. Un apport rendu possible par la mesure d'abaissement du seuil d'entrée prévue parmi les différentes propositions de la réforme. Concernant la baisse du taux de conversion, il faut par ailleurs noter qu'elle s'avère plutôt secondaire puisqu'elle concerne déjà de nombreuses personnes depuis un certain temps. On peut donc dire qu'il ne s'agit pas d'un nouvel impact et que peu de personnes sont en réalité touchées par cela. Enfin, les mesures compensatoires prévues pour les personnes récemment arrivées à la retraite, avec des suppléments de rente, vont aussi dans la direction d'un système globalement plus social et solidaire.

Comment percevez-vous les divergences d'opinions plutôt marquées qui se dessinent au sein des milieux économiques et professionnels quant à la réforme et à certaines de ses propositions? Ces divergences d'opinions témoignent de ce qu'est réellement cette réforme, à savoir un compromis. Si elle n'est pas parfaite, elle a clairement le mérite de faire avancer les choses et de remédier aux plus grosses lacunes qui caractérisent actuellement notre système de retraite. Les dissensions qu'elle peut provoquer, notamment entre les acteurs économiques, ne doivent pas nous empêcher d'identifier les apports qu'elle amène. La réforme constitue un pas des plus décisifs qui, après 40 ans, s'avère urgent et nécessaire pour nous doter d'un système adapté au contexte actuel. Cette fois, il s'agit de ne pas rater le coche. Autrement, notre système court tout droit vers son obsolescence. De notre côté, en tant qu'assureur, nous sommes évidemment pour cette réforme, en étant en même temps conscients des coûts qu'elle engendre au niveau du travail, pour les bas salaires en particulier. Mais la direction est la bonne. Il faut aussi garder à l'esprit que cette réforme ne sera de loin pas la dernière. Il y aura donc la possibilité et la nécessité de la faire évoluer encore dans le temps.

ARGUS DATA INSIGHTS® WISSEN ZUM ERFOLG
ARGUS DATA INSIGHTS® Schweiz AG | Rüdigerstrasse 15, case postale, 8027 Zurich
T +41 44 388 82 00 | E mail@argusdatainsights.ch | www.argusdatainsights.ch

Date: 04.09.2024

LE TEMPS

Le Temps
1209 Genève
022 575 80 50
https://www.letemps.ch/

Genre de média: Médias imprimés
Type de média: Presse journ./hebd.
Tirage: 34'118
Parution: 6x/semaine

Page: 15
Surface: 112'257 mm²

Ordre: 3008600
N° de thème: 397.250

Référence: 93065407
Coupure Page: 2/3

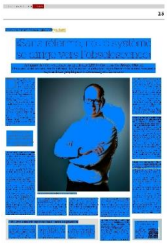

Acteurs centraux dans la problématique de la prévoyance, les employeurs sont-ils suffisamment impliqués et conscients, notamment de par les plans de prévoyance auxquels ils souscrivent pour leurs collaborateurs? Les entreprises ont en effet un rôle majeur à jouer, qui va bien au-delà des obligations légales. Dans ce sens, elles ont même une mission de responsabilité sociale. Nous ne pouvons que les appeler à faire preuve de transparence et à communiquer auprès de leurs employés. Ces derniers ont d'ailleurs tout aussi intérêt à se manifester et à faire preuve de curiosité quant au plan de prévoyance prévu par leur employeur. Ces prestations doivent en fait être vues comme faisant partie intégrante de la rémunération. Il est par ailleurs très probable qu'à l'avenir, il s'agira d'un point de plus en plus décisif en matière de recrutement et qu'il sera davantage observé par les futurs employés d'une société.

Cela signifie-t-il aussi que les minimums légaux prévus concernant les plans de prévoyance des entreprises doivent être revus à la hausse? Pas nécessairement. Les acteurs économiques doivent, à mon sens, rester libres. Il y va aussi de la responsabilité individuelle et il revient à tout un chacun de s'informer et de devenir acteur de sa prévoyance le plus tôt possible. Dans ce sens, une entreprise peut par exemple avoir souscrit à un plan de prévoyance bas, mais offrir des salaires élevés. Ce qui, pour l'employé, peut permettre de mettre en place une stratégie d'épargne personnelle, par exemple en souscrivant à un troisième pilier. L'inverse fonctionne aussi, avec une rémunération plus basse mais un plan de prévoyance plus robuste. A chacun de s'orienter selon ses préférences. D'où l'importance de s'informer. En suivant cette dynamique, dans laquelle les entreprises seront amenées à faire preuve d'une meilleure communication auprès de leurs collaborateurs, on peut aussi s'attendre à ce que ces derniers revendiquent progressivement de meilleures prestations, ou s'orientent davantage vers les employeurs qui les proposent. ▬ **Thomas Pfefferlé**

CONTENU PARTENAIRE

Contenu produit et commercialisé pour un partenaire. Réalisé indépendamment de la rédaction du «Temps». Voir notre charte des partenariats.

40% des assurés verront leur rente augmenter

Le Groupe Mutuel estime que 40% de ses assurés LPP (sur un total d'environ 25 000 personnes assurées) verront leur rente augmenter. Les assurés qui paieraient moins de cotisations seraient les bas salaires et les personnes dans la tranche d'âge 55-65 ans, soit environ 3%. Les assurés qui paieraient plus de cotisations représenteraient environ 30%, c'est-à-dire les personnes ayant des plans LPP minimaux et les personnes ayant des plans qui ne sont que légèrement supérieurs au minimum légal. La réforme n'est certes pas parfaite, mais elle est essentielle pour améliorer la prévoyance des assurés ayant des bas salaires, travaillant à temps partiel ou ayant plusieurs emplois. Il est clair que les cotisations vont augmenter pour de nombreux assurés, mais c'est nécessaire pour maintenir, voire améliorer, le niveau des pensions. ▬

ARGUS DATA INSIGHTS® WISSEN ZUM ERFOLG
ARGUS DATA INSIGHTS® Schweiz AG | Rüdigerstrasse 15, case postale, 8027 Zurich
T +41 44 388 82 00 | E mail@argusdatainsights.ch | www.argusdatainsights.ch

Date: 04.09.2024

LE TEMPS

Le Temps
1209 Genève
022 575 80 50
https://www.letemps.ch/

Genre de média: Médias imprimés
Type de média: Presse journ./hebd.
Tirage: 34'118
Parution: 6x/semaine

Page: 15
Surface: 112'257 mm²

Ordre: 3008600
N° de thème: 397.250

Référence: 93065407
Coupure Page: 3/3

Thomas Boyer, directeur du Groupe Mutuel. (LOUIS DASSELBORNE)

ARGUS DATA INSIGHTS® WISSEN ZUM ERFOLG

ARGUS DATA INSIGHTS® Schweiz AG | Rüdigerstrasse 15, case postale, 8027 Zurich
T +41 44 388 82 00 | **E** mail@argusdatainsights.ch | www.argusdatainsights.ch